

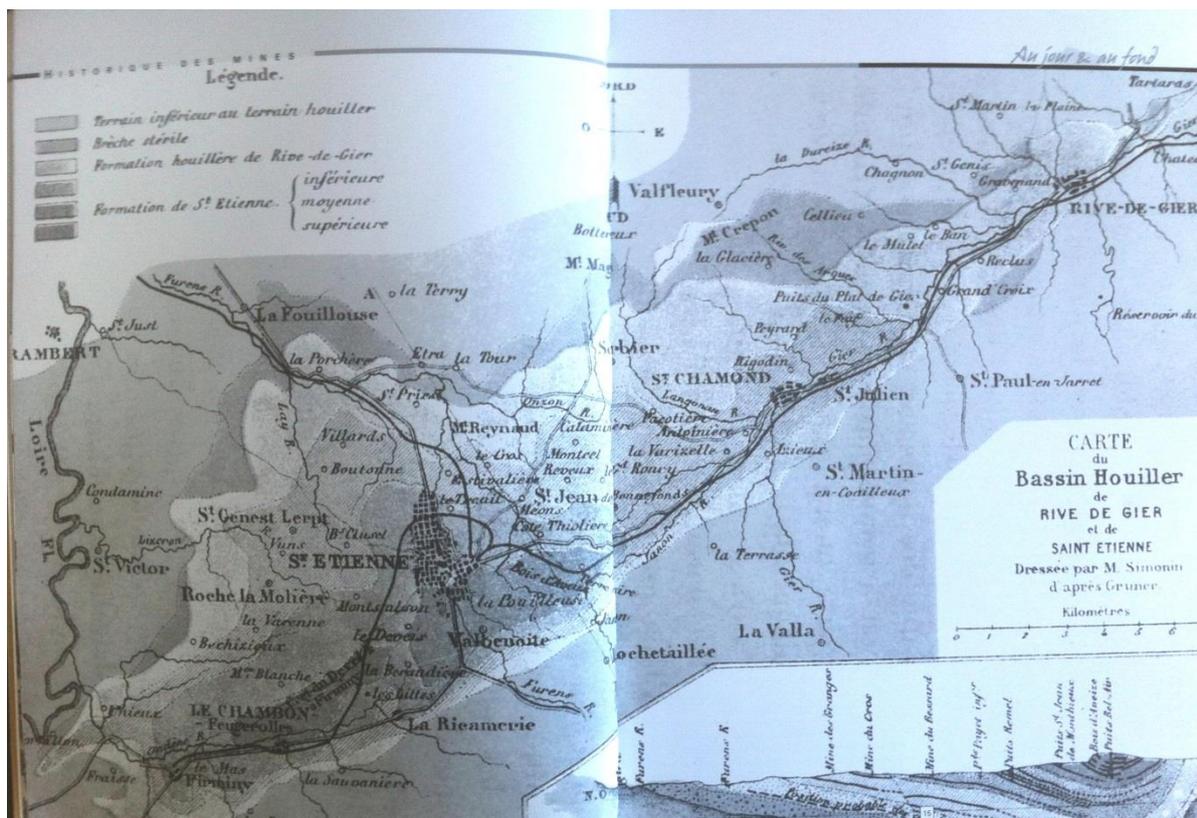
# L'Histoire du Régime minier de sécurité sociale dans le bassin de la Loire

## Saint-Etienne et les mines

La ville de Saint-Etienne est connue de tous comme étant une ville de tradition industrielle. Parmi ces industries, l'exploitation minière est assurément celle qui a le plus marqué son environnement, que ce soit par le fonçage de nombreux puits, les aménagements des compagnies minières en surface, la présence des chevalements, des crassiers ou bien encore des cités minières construites pour les ouvriers et employés des mines.

Le bassin houiller de Saint-Etienne et plus largement de la Loire (car il s'étend sur une cinquantaine de kilomètres pour environ cinq de large en moyenne) remonte à une période géologique comprise entre -295 et -285 millions d'années qui a été baptisée « *Stéphanien* » en référence au nom de la ville.

Exploité très tôt (dès le moyen-âge) mais de façon éparse, ce n'est qu'au XIXe siècle lors de la révolution industrielle qu'il trouve son plein essor pour devenir le principal producteur de charbon de France. C'est aussi celui qui fermera le premier en 1973 (*quelques puits fonctionneront encore un peu, le dernier arrêtera en 1983*) après avoir livré de ses entrailles pas moins de 500 millions de tonnes de charbon.



Une vue du bassin houiller de Firminy à Rive-de-Gier en passant par Saint-Étienne (carte dressée par M. Simonin, d'après Grüner).  
Source : Amis du patrimoine de Roche la Molière.

## La création des Caisses de secours au XIXe siècle

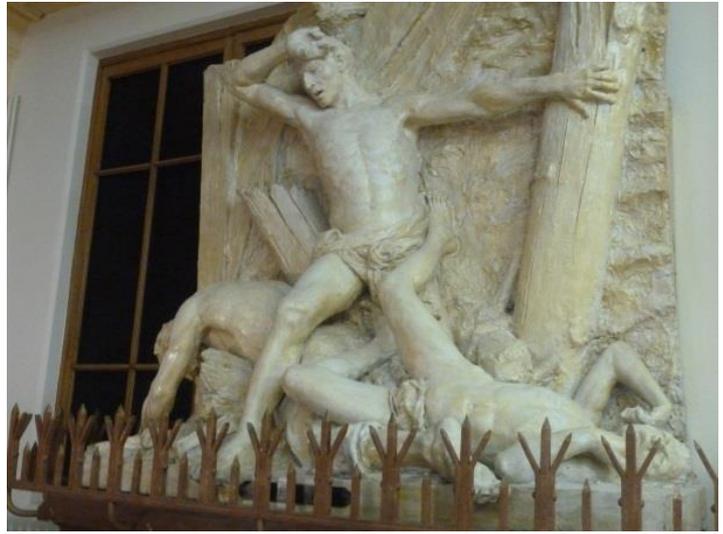
Il n'est pas donc étonnant qu'une telle industrie, grande « consommatrice » de main-d'œuvre, aux conditions de travail extrêmement rudes et périlleuses, ait vu dans l'ensemble du bassin de la Loire se développer un important mouvement syndicaliste qui a largement contribué à l'émergence d'une politique sanitaire et sociale.

C'est ainsi qu'à la faveur des revendications sociales des ouvriers, des caisses de prévoyance ou sociétés de secours mutuel apparaissent sur les exploitations.

Leur création n'est pas nécessairement que le résultat du hasard. C'est aussi le point de rencontre des intérêts respectifs. Pour les ouvriers, il s'agit d'une conquête sociale propre à leur garantir certains droits ou avantages en compensation des difficultés de leur métier. Pour les compagnies minières, il s'agit d'attirer et de retenir la main-d'œuvre tout en répondant aux attentes des ouvriers et de leurs familles lors des mouvements de grève. Pour les pouvoirs publics, enfin, c'est une réponse sociale aux tragédies des accidents miniers très meurtriers qui se multiplient et qui émeuvent la France entière.



Puits Couriot à Saint-Etienne  
Sculpteur : Paul Graf



« Les victimes du grisou » Sculpture de Vittorio Zanetti  
Bourse du travail à St Etienne (salle du rez-de-chaussée)

Ces Caisses, simplement tolérées dans la première moitié du XIXe siècle, sont reconnues officiellement au cours du Second Empire par décret du 22 mars 1852. Leur financement est assuré par les cotisations salariales auxquelles peuvent s'ajouter, pour les exploitations les plus riches et selon le bon vouloir des exploitants, une participation patronale.

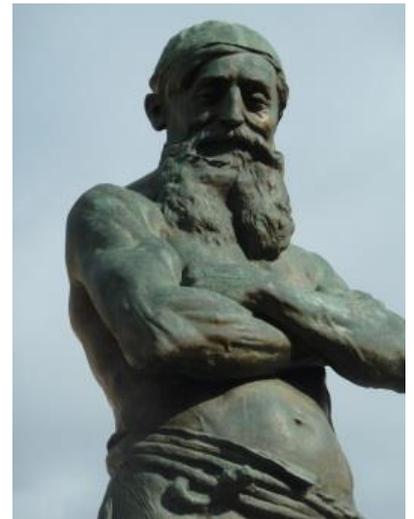
Gérées la plupart du temps par les exploitants selon un système très paternaliste, elles permettent, en cas d'accident, de payer les mineurs et en cas d'accident mortel, d'assurer une pension aux veuves et aux orphelins. Elles collectent également des cotisations pour verser des pensions de retraite aux anciens mineurs. Enfin, elles fournissent des médicaments aux malades.

Porte-drapeau emblématique du mouvement syndical sur le bassin de la Loire, Michel Rondet (1841-1908) mineur à La Ricamarie, est successivement l'un des fondateurs en 1866 de la « *Fraternelle des mineurs* », société de prévoyance des ouvriers mineurs, Secrétaire général du *Syndicat des mineurs de la Loire* (à partir de 1881) et Secrétaire fédéral (de 1883 à 1896) de la *Fédération nationale des mineurs* créée en 1883 à Saint-Etienne, qui deviendra ultérieurement la *Fédération CGT du sous-sol*.

Vivant les problèmes de la profession minière et les difficultés inhérentes aux caisses de secours, il contribuera activement aux négociations pour en améliorer le fonctionnement car ces structures sont encore fragiles, notamment au plan de leur équilibre financier. Les garanties pour les bénéficiaires ne le sont pas moins. Ils peuvent perdre d'un coup les cotisations versées.

Une loi va tout changer.

Statue de Michel Rondet à La Ricamarie  
Sculpteur : Joseph Lambertson



## La loi du 29 juin 1894

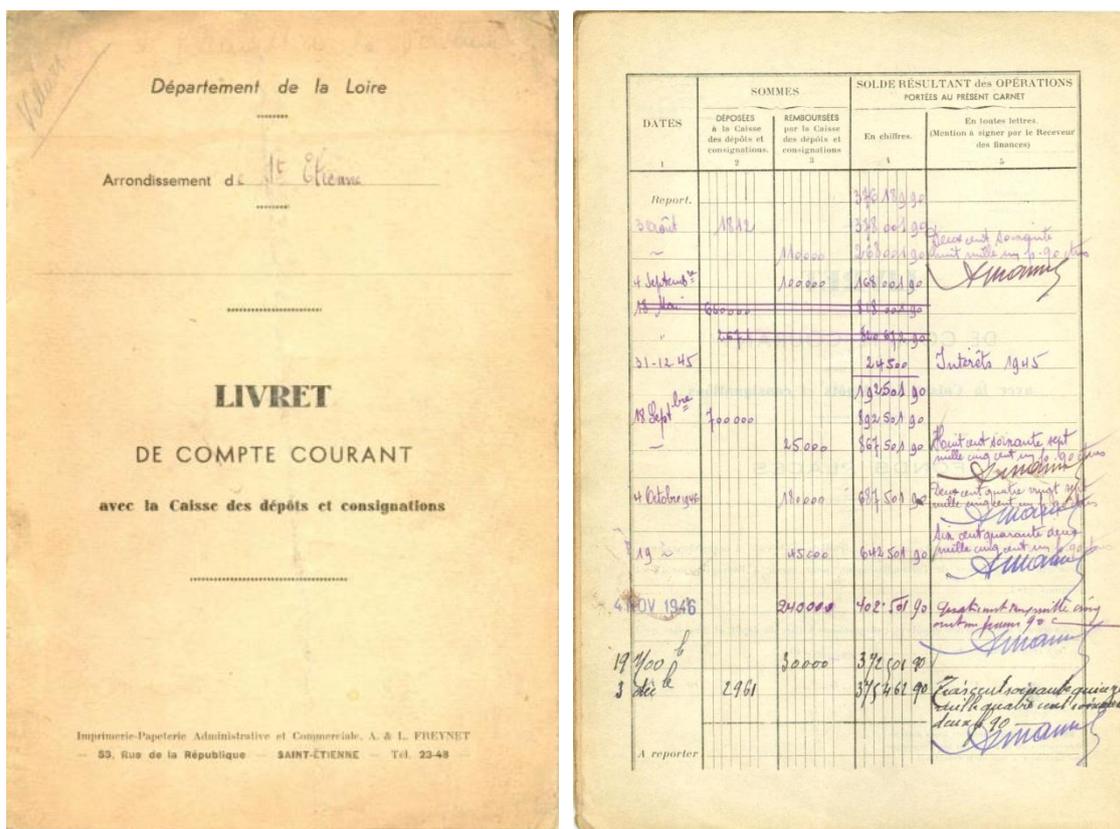
C'est en effet le 29 juin 1894 qu'est promulguée la loi relative aux caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs. Ces Caisses deviennent obligatoires de même que les cotisations patronales. Leur financement est ainsi renforcé et tripartite, l'Etat apportant aussi sa contribution. Les caisses sont chargées de fournir des soins médicaux et pharmaceutiques aux blessés et aux infirmes. Elles vont aussi gérer l'assurance maladie et les droits à la retraite, celle-ci étant désormais fixée pour les mineurs à 55 ans.

Parallèlement à la consécration du principe de l'affiliation, la loi instaure des livrets individuels de manière à identifier précisément les cotisations et donc les droits futurs de chaque salarié. Le système est celui de la retraite par capitalisation.

Sur le bassin de la Loire, on dénombre 11 Sociétés de secours mutuel (SSM) : Beaubrun, Quartier Gaillard, Houillères de Saint-Etienne (toutes trois à Saint-Etienne même), Montrambert (à La Ricamarie), Chazotte (à La Tallaudière), La Perronière (à l'Horre), Villars, Roche-la-Molière, Rive-de-Gier, Saint-Chamond et Firminy (dans leur commune respective).

Ce n'est qu'en 1914 qu'est créée une caisse nationale (la C.A.R.O.M.<sup>1</sup>) qui va centraliser la gestion de l'ensemble des cotisations et verser les pensions de retraite.

Les fonds étant placés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.), chaque société de secours tient un livret de compte courant auprès de la C.D.C. sur lequel sont retranscrits les flux (versements et remboursements).



### La création de l'Union Régionale des SSM du Centre en 1935

En 1935<sup>(2)</sup> sont ensuite instaurées par grande région (7 au total), des Unions Régionales des SSM. Elles ont pour mission de constituer des fonds de réserve destinés à la création d'établissements cliniques, curatifs, prophylactiques ou de services centralisés ainsi qu'à l'allocation de secours exceptionnels aux sociétés qui ne pourraient faire face financièrement à leurs engagements.

Dans le centre, l'Union Régionale va fédérer les sociétés de secours du bassin de la Loire, mais aussi celles d'Auvergne. La solidarité entre les Sociétés de secours prend forme, non seulement sur un même bassin, mais aussi entre les bassins miniers eux-mêmes, ce qui constitue un pas supplémentaire dans l'unification du régime.

Mais, au-delà de cette solidarité, c'est l'expression d'une nouvelle politique sanitaire et sociale qui se profile avec le développement d'une offre de santé qui constituera l'une des grandes spécificités du régime minier.

### La réforme du régime minier en 1946/1947 et la création de la SSM de la Loire

Après la seconde guerre mondiale, le pays est entièrement à reconstruire. Les mines sont nationalisées et par la loi du 17 mai 1946, l'État crée « Charbonnage de France » ainsi que neuf houillères de bassin, dont celle de la Loire.

Parallèlement, le régime minier est réorganisé dans le cadre du grand mouvement de généralisation de la sécurité sociale en France. Le Décret du 27 novembre 1946 va rassembler dans un seul et même texte toutes les structures existantes (Sociétés de Secours Minières<sup>3</sup>, Unions régionales et Caisse nationale<sup>4</sup>) en définissant leur rôle respectif.

Il est prévu dans ce texte que la liste des SSM sera définie par arrêté. Celui-ci intervient le 5 mars 1947. La Société de Secours Minière de la Loire voit ainsi le jour par regroupement des 11 Caisses de Secours Mutuel citées précédemment. Son siège est situé 3 rue Louis Braille à Saint-Etienne.

Elle a en charge la couverture des risques maladie, accidents du travail et maladies professionnelles (sauf pour les incapacités permanentes dévolues à l'Union Régionale). Elle assure également le service des prestations familiales ainsi que les charges de la maternité et des allocations au décès. Enfin, elle peut créer des œuvres sociales dans les mêmes conditions que les sociétés mutualistes.

Lorsque son Conseil d'administration se réunit pour la première fois le mercredi 23 juillet 1947, ses 18 membres<sup>5</sup> élisent M. Jean Mounier en tant que Président, puis, à l'unanimité, le Conseil désigne M. Pierre Philippot comme Directeur. Ultérieurement M. Célestin Desbenoit est désigné en tant qu'Agent-Comptable.

Pendant ce temps, l'Union Régionale du Centre, confirmée par arrêtee du 12 mars 1947, reprend ses travaux. Son siège se situe pour sa part 31 rue de la Richelandière à Saint-Etienne. M. Jean MOUNIER en est également le Président<sup>6</sup> tandis que M. Claudé en est le Directeur Général et M. Chonnier l'Agent-Comptable.

Ces deux organismes vont avoir une action conjointe dans la mise en place de la politique sanitaire et sociale dans le bassin de la Loire.

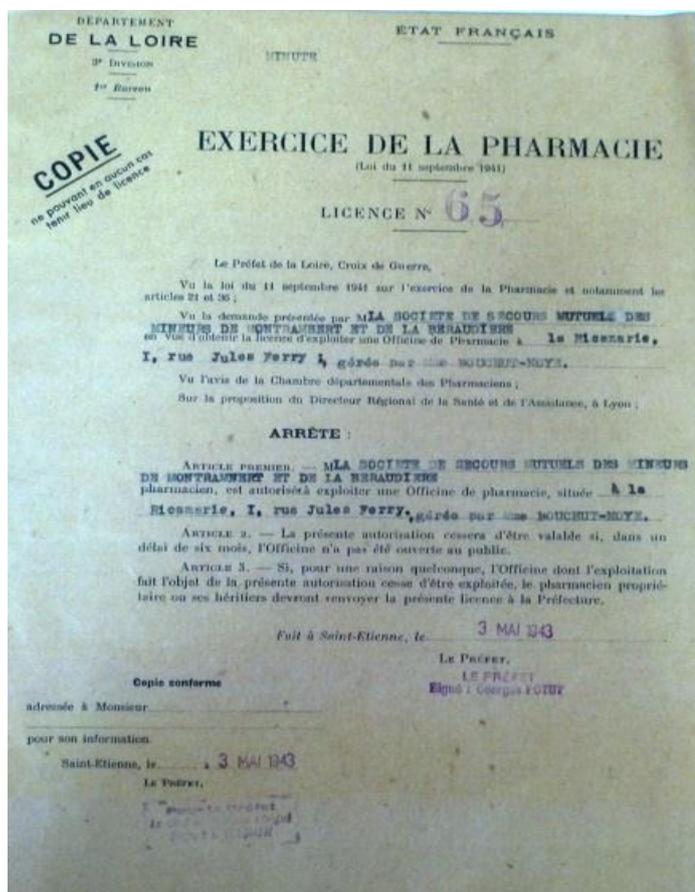
## Le développement de l'action sanitaire et sociale dans le Régime Minier

A l'origine, les rôles sont assez partagés entre les Compagnies minières qui développent des structures sanitaires et sociales, tels que des dispensaires, des cliniques, des colonies de vacances ou encore des cités minières pour le logement de leurs ouvriers et les Caisses de secours qui ont principalement en charge les aspects sécurité sociale (Retraite, assurance maladie, accident du travail, prestations familiales, allocations décès...).

Ainsi, la compagnie des mines de Roche-la-Molière et de Firminy crée dès 1845 un hôpital à Firminy au lieu-dit Lachaux. En 1874 s'ouvre également l'hôpital du Crêt sur la commune de Saint-Genest-Lerpt.

Au 9-15 rue Buisson dans le quartier Jacquart de Saint-Etienne, un dispensaire est d'abord aménagé par les Houillères dans un couvent. Il a vocation à soigner les mineurs blessés. En 1947, les Houillères y construisent un nouveau bâtiment d'une capacité de 60 lits. Il fonctionnera jusqu'en 1991. Après le transfert de la clinique, rebaptisée clinique du parc, à Saint-Priest-en-Jarez, il sera démoli.

Le principe de la proximité des soins conduit à l'ouverture d'autres dispensaires sur le bassin tels ceux de Roche-la-Molière, rue Sadi Carnot (1925) et Beaulieu (1930) ou encore celui de la Malafolie à Firminy.



Ils sont ouverts à l'ensemble des familles de mineurs. Des consultations pour les nourrissons sont rapidement organisées dans les deux dispensaires de Roche-la-Molière. A partir du 28 janvier 1929 rue Sadi Carnot, puis de 1930 dans celui de Beaulieu.

Mais, au cours de la première moitié du XXe siècle et plus encore après la seconde guerre mondiale, les SSM vont, elles aussi, développer des œuvres tout comme les Unions Régionales dont ce sera l'une des missions principales.

Citons notamment l'ouverture en 1943 de plusieurs pharmacies minières : 1 rue Jules Ferry à La Ricamarie (SSM de Montrambert et de la Béraudière), rue Pasteur à Roche-la-Molière (SSM de Roche-la-Molière) ou encore 37 rue des Frères Chappe à Saint-Etienne et 59 rue de la Paix également à Saint-Etienne (créée par l'UR puis transférée à la SSM de la Loire en 1948).

D'autres seront créées sur le bassin comme à Roche-la-Molière, 2 rue d'Aurelle (Beaulieu), à Firminy, 34 rue du Professeur Calmette et à La Talaudière, 12 rue de la Chazotte.

Ces pharmacies ne sont pas accessibles aux ressortissants des autres régimes, mais réservées aux mineurs et à leurs familles.

Toujours sur Saint-Etienne, la Société de secours minière entreprend en 1954 la construction d'un dispensaire au 18 rue Auguste Râteau. Il deviendra un centre de médecine spécialisée (CMS) en 1971.

L'affiche de l'époque reproduite ci-dessous, énonce l'un des principes fondamentaux du régime minier : la gratuité des soins et des traitements.

Ce principe perdure aujourd'hui pour tous les affiliés et ayants droit.

Dans le même temps, le régime minier se dote de différents services : soins infirmiers, services de transport ambulancier, aides à domicile...

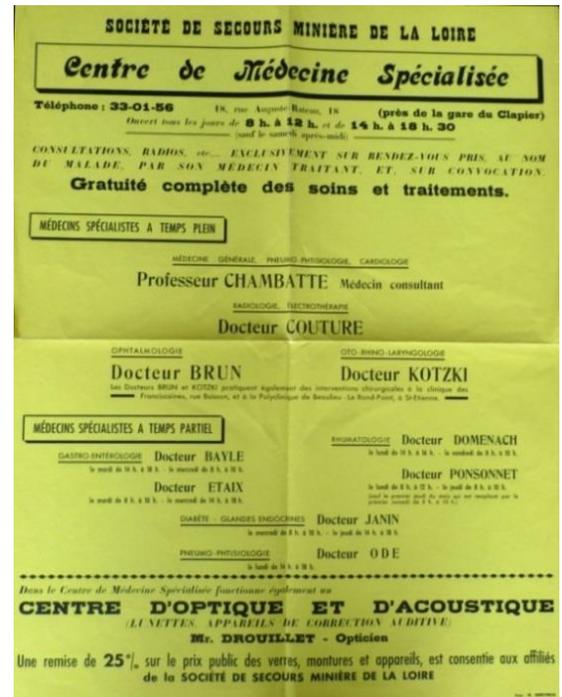
Une offre de santé se déploie progressivement déclinant médecine générale, médecine spécialisée et établissements de santé pour le côté médical (avec des médecins salariés par le régime), pharmacies, soins infirmiers et services annexes pour le côté paramédical.

L'Union Régionale ouvre également en 1975 un institut médico-éducatif à Bergoide, en Haute-Loire.

Ce centre dispose à l'époque de 45 lits médico-éducatifs et 12 lits de foyer pour adultes âgés de plus de 20 ans.

Enfin, le régime se caractérise aussi par son importante action sociale.

S'agissant par exemple des Colonies de vacances, l'Union Régionale a acquis celle de Saint-Marcel d'Urfé (château de Neufbourg) située dans le département de la Loire, à 80Km au nord-ouest de Saint-Etienne.



Elle la transfère à la SSM de la Loire en 1948, mais, par la suite, en construit une autre à Saint-Hilaire-de-Riez sur la côte vendéenne après y avoir acheté un terrain en 1960.

Elle en possède également une troisième à Colombier en Haute-Saône.

L'aide aux vacances apportée par le régime minier était significative. On relève ainsi dans un rapport de la commission des colonies de la SSM de la Loire remis en juillet 1948 que 50% du prix journalier étaient pris en charge par la SSM, 25% par les Houillères, les 25% restant étant laissés à la charge des parents.



Château de Neufbourg à Saint Marcel d'Urfé (42)

Autre exemple caractéristique de l'action sociale du régime sur le bassin de la Loire, des services d'aide-ménagères sont créés et gérés entre 1980 et 1999.

## La réorganisation du régime minier sur le bassin de la Loire dans le cadre de la fermeture des mines

Le développement du régime minier a été favorisé, après la seconde guerre mondiale, par la relance de l'exploitation charbonnière et l'organisation simultanée de la « médecine minière » au travers de médecins salariés dans le cadre d'une offre de santé complète.

Mais, très vite au milieu des années 1950 les difficultés surgissent. Les effectifs commencent à décroître. Le phénomène est inexorable. Quelques chiffres nous en donnent un aperçu :

Au 31 décembre 1955 le bassin de la Loire comprend 64 187 bénéficiaires de l'assurance maladie du régime minier (dont 15 683 actifs, 12 356 pensionnés et 36 148 ayants droit). Il n'en reste que 9 335 en 1995<sup>7</sup>.

Lors de la fermeture progressive des mines du bassin, les personnels sont reconvertis vers d'autres entreprises et d'autres secteurs d'activité. Néanmoins, et à l'exception des agents qui seront repris par EDF qui dispose aussi d'un régime spécial, il leur est permis de continuer à bénéficier du régime minier au titre de l'assurance maladie. En revanche, leurs cotisations pour la retraite ne relèvent plus de ce régime.

En 1977 la SSM de la Loire déménage de la rue Louis Braille pour s'installer au 37 boulevard Daguerre à Saint Etienne. L'Union Régionale l'y rejoint en 1997 afin de rationaliser la gestion et de s'adapter au nouveau contexte. Son siège du 31 rue de la Richelandière est vendu peu après. Ce rapprochement stratégique permet une meilleure coordination entre les deux entités et une réduction des coûts.

Des regroupements s'opèrent aussi au niveau des œuvres. Les deux pharmacies des 59 rue de la Paix et 37 rue des Frères Chappe sont, par exemple, réunies en une seule et transférées 15 avenue Augustin Dupré (La Tarentaise) à Saint-Etienne en 1985.

L'immeuble du 59 rue de la Paix est alors cédé le 5 octobre 1988 à la Ville de Saint-Etienne, tout comme celui du 18 rue Auguste Râteau suite au transfert du centre de santé également sur le site de La Tarentaise.

Une parcelle de terrain contiguë située 5 rue Marthourey qui avait été acquise en 1926 par l'ancienne SSM de Beaubrun fait également partie de la vente. La Mairie acquiert ces biens dans le cadre de travaux d'aménagement de la voie de pénétration et de protection du centre-ville.

Les colonies de vacances sont, pour ce qui les concerne, revendues par le régime. C'est aussi le cas de l'institut médico-éducatif de Bergoide cédé en 2003.

## Le régime minier aujourd'hui à Saint-Etienne et dans le bassin de la Loire

Au début des années 2000 la question de la réorganisation se pose à nouveau au regard de la baisse du nombre des affiliés qui s'est poursuivie. On ne compte plus sur le bassin que 5 211 affiliés et ayants droit en 2005.

Par Arrêté du 30 juin 2006, les Unions Régionales (UR) et les Sociétés de Secours Minières (SSM) sont fusionnées dans chaque région pour donner naissance aux Caisses Régionales des Mines (CARMI).

A Saint-Etienne la CARMI du Centre réunit la SSM de la Loire, la SSM d'Auvergne et l'UR du Centre. Elle est très rapidement regroupée avec la CARMI de l'Ouest<sup>8</sup> puis fusionnée au 1<sup>er</sup> septembre 2011 au sein de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM). La CARMI du Centre-Ouest constitue désormais une direction régionale de la CANSSM, organisme unique du régime minier dont le siège est situé 77 avenue de Ségur à Paris.

Aujourd'hui, outre son siège régional de la rue Daguerre, ce régime compte encore sur le bassin plusieurs implantations.

Il s'agit d'un ensemble comprenant un centre de santé, une pharmacie et un cabinet d'optique au 5 à 13 rue Augustin Dupré (La Tarentaise) à Saint-Etienne, d'un bâtiment (photo ci-contre) comprenant un centre de santé, une pharmacie et des logements 5 rue Jules Ferry à La Ricamarie et enfin d'un centre de santé et d'une pharmacie situés 10 rue du professeur Calmette à Roche-la-Molière.

Ces structures sont regroupées sous la marque Filiéris créée en 2009 pour fédérer l'ensemble de l'offre de santé du régime minier en France



Pharmacie minière et centre de santé de La Ricamarie



Le Régime minier a effectué au cours de ces vingt dernières années différents transferts d'activités : la gestion des prestations familiales aux Caisses d'allocations familiales en 1995, la gestion des retraites minières à la C.D.C. en 2005 et, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la gestion de l'assurantiel (assurance maladie, accidents du travail, maladies professionnelles) à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (C.N.A.M.T.S.).

Il a su s'adapter à la fermeture des mines et s'est recentré sur l'exploitation de son offre de soins organisée en réseau et désormais ouverte à l'ensemble de la population<sup>9</sup>. Son savoir-faire contribue à apporter aux patients une médecine de qualité dans ses territoires historiques et perpétue sur le bassin stéphanois les traditions de son exceptionnel passé minier.

Emmanuel CORMORÈCHE  
*Directeur du patrimoine immobilier  
de la CANSSM*

- 1 : C.A.R.O.M. : Caisse Autonome de Retraite des Ouvriers Mineurs
- 2 : Décret du 8 août 1935
- 3 : Nouvelle appellation des Sociétés de Secours Mutuel
- 4 : La Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (CANSSM) qui remplace la CAROM et absorbe la Caisse de retraite des ouvriers mineurs d'Alsace et de Lorraine (CROMAL) située à Metz
- 5 : Le Conseil d'administration est constitué des membres titulaires suivants : Jean Mounier, Victor Liogier, Honoré Farat, Pierre Mounier, Claudius Chanavat, Marcel Tournon, Joseph Guignand, André Varenne, André Bonnier et Paul Escoffier (représentant la CGT), Henri Etienne et Jean-Philippe Réchatin (représentant la CFTC), Raymond Presle, Jean-Baptiste Chaballier, Gabriel Péliissier, Julien Caillet, Pierre Roubert et Jean Janot (représentant les Exploitants)
- 6 : Les autres membres du Conseil d'Administration de l'Union Régionale sont à l'époque MM. Auguste, Bernard, Caillet, Denis, Devoit, Dubois, Etienne, Fournier, Farat, Gagnal, Pelissier, Presle, Rechatain, Roubert, Duval, Souligoux, Vérissel, Vialon
- 7 : Source : rapports de gestion de la CANSSM
- 8 : Création de la CARM du Centre-Ouest le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- 9 : A l'exception de ses pharmacies toujours réservées aux bénéficiaires du régime minier

## Bibliographie

- « Mémoire de mineurs dans le bassin Stéphanois » Jérôme Sagnard et Joseph Berthet – éd Alan Sutton – 2004
- Musée de la sécurité sociale minière : <http://patrimoine.secumines.org/>
- [http://fr.wikipedia.org/wiki/Michel\\_Rondet\\_\(syndicaliste\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Rondet_(syndicaliste))
- <https://archives.saint-etienne.fr/article.php?laref=281&titre=clinique-buisson>
- <http://amiproche.e-monsite.com/pages/la-caisse-de-secours-miniere-2.html>
- Rapports annuels de gestion de la CANSSM
- Registres des délibérations du Conseil d'Administration de la Société de secours minière de la Loire
- Registres des délibérations du bureau de l'Union Régionale des SSM du Centre